

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Par délibération n°74 /2008 du 8 juillet 2008, le conseil municipal avait reconduit les barèmes de colonie de vacances pour l'année 2008.

Les tarifs des colonies ont changé pour l'année 2009.

Le Maire propose de modifier le montant des aides aux familles pour l'année 2009 compte tenu de l'augmentation des tarifs des séjours proposés comme suit :

	<i>Quotient familial de 0 à 490</i>	<i>Quotient familial de 491 à 1000</i>
<i>Enfants âgés de 4 à 12 ans</i>	<i>Aide mairie de 20% sur le montant du séjour</i>	<i>Aide mairie de 10% sur le montant du séjour</i>
<i>Enfants âgés de 13 et 14 ans</i>	<i>Aide mairie de 15% sur le montant du séjour</i>	<i>Aide mairie de 7.5% sur le montant du séjour</i>

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Alexia RIGOLET et Sylvie FOULON qui s'abstiennent :

Adopte la modification du montant des aides aux familles pour l'année 2009 comme indiqué ci-dessus.